



PROCÈS-VERBAL N°8

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 08 avril 2025

Présent(s) : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Jacques DUMAS – Philippe VERGNAUD – Philippe LACOMBE – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN.

Excusé(s) : Mme Mathilde DELANNES – M. Thierry ECOBICHON – Vincent GUICHARD – **Mickaël AUGUSTIN (Absent non excusé)** – **Nicolas JASKOT (Absent non excusé)**.

Assistent : Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référente CRTIS).

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CRTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

Référent Terrain Synthétique & Eclairage : Vincent GUICHARD (33) @ : vincent.guichard33@free.fr – 📞 : 06 13 70 69 16

Référent Eclairage : Jean-Jacques PETIT (79) @ : jj.petit@orange.fr – 📞 : 06 08 80 72 31

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°7 du 04 mars 2025.

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 06 mai 2025 - Date limite envoi dossiers : 29/04/2025

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

DISTRICT FOOT DORDOGNE-PERIGORD

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LA ROCHE CHALAIS - STADE ANNEXE - NNI 243540102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 PN en date du 10/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2025.
- Rapport de visite du 10/02/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.2 Confirmation de classement

CHATEAU L EVEQUE - STADE MAURICE CHAMOULAUD 1 - NNI 241150101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 03/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 03/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/03/2025.
- Rapport de Visite du 03/03/2025 effectué par Mme. Mathilde DELANNES, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ST ANTOINE DE BREUILH - STADE EMMANUEL FURLAN 2 - NNI 243700102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 26/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 04/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

MONTPON MENESTEROL - STADE DES MASSIAS - NNI 242940202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 10/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

COULOUNIEIX CHAMIERES - STADE PAREAU 2 - NNI 241380102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 04/02/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 06/03/2025
- Rapport de visite du 06/03/2025 effectué par Mme Mathilde DELANNES, membre CRTIS
- Plan de l'Aire de jeu et des vestiaires
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 04/03/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

PORT STE FOY ET PONCHAPT – GYMNASSE ORANGE – NNI 243359901

Cette installation est classée au Niveau Futsal3 jusqu'au 11/02/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- AOP du 17/05/2011 (300 personnes en pourtour)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AOP.

VELINES – STADE MARC BUISSON – NNI 245680101

Cette installation est classée au Niveau T4 PN jusqu'au 11/02/2035.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- AAC du 11/03/2035 (117 personnes en tribunes)

La C.R.T.I.S. prend note de l'AOP.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ANTONNE ET TRIGONANT - STADE PAUL TRARIEUX - NNI 240110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 157 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ST MARTIAL DE VALETTE - STADE HENRI LAFOREST - NNI 244510101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 20/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 12/03/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 222 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.21
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.45

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BISCARROSSE - STADE DE RAGUEYS 3 - NNI 400460403

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN en date du 25/02/2025, à la suite de l'Avis Préalable favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

BISCARROSSE - STADE DE RAGUEYS 2 - NNI 400460402

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 PN en date du 25/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.2 Confirmation de classement

PUJO LE PLAN - STADE MICHEL BARBE - NNI 402380101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 12/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

SABRES - PLAINE DE JEUX DE CARROT N°2 - NNI 402460202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 14/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 14/03/2025

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2035.

SOUSTONS - STADE YVON LE BOUELLEC 1 - NNI 403100101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 24/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

AIRE SUR L'ADOUR – STADE EUGENE RIBA – NNI 400010101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 29/09/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 13/03/2025, concernant la destruction des vestiaires par la CDTIS 40

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 29/06/2026.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BISCARROSSE - STADE DE RAGUEYS 2 - NNI 400460402

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/02/2025 pour un classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable du 09/04/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 279 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/04/2029.

BISCARROSSE - STADE DE RAGUEYS 3 - NNI 400460403

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 25/02/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable du 09/04/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 220 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.699

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2029.

2.2 Confirmation de classement

SEIGNOSSE - STADE GILLES HIRIART 1 - NNI 402960101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 05/05/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 26/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 202 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

PONTONX SUR L ADOUR - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 402300102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 28/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 10/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST GEOURS DE MAREMNE - COMPLEXE SPORTIF RENÉ LAPEYRE 1 - NNI 402610101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 11/03/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 11/03/2025.
- Etude d'éclairage en date du 06/01/2025 :
 - o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
 - o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
 - o Implantation asymétrique : 4,00m mini et 7,50m maxi Ligne de Touche ; 16,50m mini et 27,00m maxi Ligne de But
 - o Hauteur minimum de feu : 20,00 m
 - o Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP518 T35 (1000W) et BVP528 T35 (1500 W))
 - o Température de couleur (kelvin) : 5700 K
 - o Facteur de maintenance : 1
 - o Glare Rating : 46
 - o Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 178 LUX
 - o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,51
 - o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,78

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ALLEMANS DU DROPT - STADE MAX DELPY - NNI 470050101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 06/12/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 06/12/2024.
- AAC du 19/01/2025 (299 personnes en pourtour et 50 en tribunes)

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.**

GONTAUD DE NOGARET - STADE DE L' HIPPODROME 3 - NNI 471100103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 28/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/03/2025.
- AAC du 17/03/2025(299 personnes en pourtour)

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.**

PONT DU CASSE - STADE DE RÉGADOUS 2 - NNI 472090102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 18/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/02/2025

- Rapport de visite du 13/03/2025 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS

- AAC du 08/02/2017 (160 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035.

CASTELJALOUX - STADE DE LIRAC 1 - NNI 470520101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 13/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2025.

- Rapport de visite du 10/03/2025 effectué par M. Philippe LACOMBE, membre CRTIS

- AAC du 17/03/2025 (177 personnes en pourtour et 122 en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035.

CASTELJALOUX - STADE DE LIRAC 2 - NNI 470520102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 01/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 13/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ASTAFFORT - STADE NOUGUERASSE 1 - NNI 470150101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E7 jusqu'au 04/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 22/12/2023 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/12/2023.

– Etude d'éclairage en date du 19/02/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 6,00m Ligne de Touche ; 17,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP518 (1000W) et BVP528 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 46.4
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 177 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,57
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,77

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LESCAR - STADE MUNICIPAL 2 SYN - NNI 643350102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 06/09/2025.

Date de mise en service : 02/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 SYN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ initiaux du 29/10/2024 (LABOSPORT) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 02/12/2034.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST JEAN PIED DE PORT - STADE PLAINE DES SPORTS 1 - NNI 644840101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 03/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 153 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2029.

ARGAGNON - STADE FRANCIS LAMONGESSE - NNI 640420101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/03/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 85 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.29

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.59

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

2.2 Confirmation de classement

PAU - STADE PAUL ESCUDÉ - NNI 644450701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 27/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/03/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 260 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/04/2029.

HASPARREN - STADE CHAPITALÉA 1 - NNI 642560101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 19/04/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 137 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.42 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

ANGLET - STADE GIROUETTE 1 - NNI 640240301

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/09/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 119 Lux (**120 Lux à maintenir pour un niveau E6**)
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.17 (**≥ 0.40 minimum pour un niveau E6**)
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.40 (**≥ 0.60 minimum pour un niveau E6**)

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LACANAU - Terrain Synthétique de la Cousteyre - NNI 332140401

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 12/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau A8 SYN en date du 12/03/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 12/03/2025
- Rapport de visite du 12/03/2025 effectué par Monsieur Vincent GUICHARD, membre de la CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 SYN jusqu'au 12/03/2035 (date de mise en service).

ARVEYRES - Salle Multisport (Gymnase) Collège Jean A - NNI 330159901

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 20/03/2025
- Rapport de visite du 20/03/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 08/04/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ST ESTEPHE - stade municipal 2 - NNI 333950102

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 31/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/03/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

1.2 Confirmation de classement

ST SEURIN SUR L ISLE - STADE FERNAND SASTRE 2 - NNI 334780102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 05/03/2025
- Rapport de visite du 11/03/2025 effectué par Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 11/07/2003 (300 personnes en pourtour)

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 *)

- Fixations des filets de but cassées (art. 3.9.2 *)

- Protection des bancs de touche inexistante (art. 6.6.1 *)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2025, *sous réserve de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.*

MERIGNAC - STADE DU JARD 3 - NNI 332810403

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 06/09/2025.

Date de mise en service : 06/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ initiaux du 16/10/2024 (LABOSPORT) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/09/2034.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

ST SEURIN SUR L ISLE - STADE FERNAND SASTRE 2 - NNI 334780102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 05/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 260 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

LE PIAN MEDOC - STADE DE GENISSAN - NNI 333220201

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/03/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2025.

– Etude d'éclairage en date du 25/02/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
- Implantation asymétrique : 5,00m mini et 6,00m maxi Ligne de Touche ; 16,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 25,00 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP518 T35 (1000W) et BVP528 T35 (1500 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 37.6
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

DISTRICT DE LA CHARENTE

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHAZELLES - STADE LES RADOURS 2 - NNI 160930102

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 25/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, le banc de touche joueurs est obligatoire pour un Niveau T5 (art. 3.9.5.2*).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

ANSAC SUR VIENNE - STADE JEAN-CLAUDE PETIT - NNI 160160101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

ANGOULEME - Plaine De Jeux Des 3 Chênes - E - NNI 160150405

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 11/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

ESSE - STADE MUNICIPAL - NNI 161310101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T7 PN en date du 10/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2025.

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035.

ETAGNAC - STADE DES CASSONNES - NNI 161320101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 29/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 10/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

SAULGOND - STADE MUNICIPAL - NNI 163630101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 10/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

EXIDEUIL - STADE DE LA SOULENE - NNI 161340101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 27/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 30/06/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant la prochaine rencontre) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

MANOT - STADE MUNICIPAL - NNI 162050101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

BRILLAC - STADE MUNICIPAL - NNI 160650101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

ST-MAURICE-DES-LIONS - STADE MUNICIPAL - NNI 163370101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 27/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CHABANAIS - STADE DE GRENE 2 - NNI 160700102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 03/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

PRANZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 162690101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 22/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 14/01/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 220 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

LA ROCHELLE - STADE ARMAND BOUFFENIE 2 - NNI 173000602

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 09/03/2025.

Date de mise en service : 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN et des documents complémentaires transmis :

- Tests In-Situ initiaux du 03/02/2025 (LABO DES SOLS) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2034 (Date de la mise en service).

VILLENEUVE LA COMTESSE - STADE MUNICIPAL - NNI 174740101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/10/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 13/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 13/03/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ROCHEFORT - STADE DU POLYGONE 1 - NNI 172990101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 10/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 20/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 20/02/2025.

- AAC du 04/04/2025 (1500 personnes en pourtour, 1000 personnes en tribunes et 300 personnes debout couvertes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

LE CHATEAU D OLERON - STADE DE QUATORZIN - NNI 170930101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 01/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 06/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LA ROCHELLE - STADE DE L' ÉCOLE DES DOUANES - NNI 173000401

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

TONNAY CHARENTE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 174490101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/06/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 27/02/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 103 Lux **(120 Lux minimum à maintenir pour un niveau E6)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 08/04/2027.

MIRAMBEAU - STADE MUNICIPAL - NNI 172360101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/09/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 03/04/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 179 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40

- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

ST GERMAIN DE LUSIGNAN - STADE GUY RENAUD - NNI 173390101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 11/03/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 14/06/2022, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 175 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

ST JEAN D ANGELY - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 173470101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 07/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 19/03/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 198 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2027.

JONZAC - Stade Municipal/ H.chat Loucassol 1 - NNI 171970101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 13/03/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 01/10/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 280 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

2.4 Avis préalable

SEMUSSAC - STADE MARIUS VALLET - NNI 174250101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 27/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 27/03/2025.

– Etude d'éclairage en date du 23/01/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,0m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (ALTIS LED GEN5 604L125 (1902W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 48
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 193 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,61
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,82

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ALLASSAC - STADE LE COLOMBIER - NNI 190050101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/02/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

OBJAT - STADE LÉON FERRAL 2 - NNI 191530102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 17/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 27/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/02/2025.

- AOP du 12/06/2018 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

VARETZ - STADE CENTRE ACCUEIL & LOISIRS 2 - NNI 192780102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/02/2025 pour un retrait de classement ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 27/02/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LA RIVIERE DE MANSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 191240101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 18/08/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 25/02/2025

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Fixations des filets de but cassées (art. 3.9.2 *)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2025, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et de la levée de la non-conformité avant le 30/06/2025.**

1.4 Avis préalable

CUBLAC - STADE MUNICIPAL - NNI 190660101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 24/08/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un drainage et arrosage intégré pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 12/03/2025

- Plan de situation de l'installation

- Plan du drainage

- Plan de l'arrosage (Hunter)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un drainage et arrosage intégré pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

NEUVIC - STADE LYCÉE AGRICOLE - NNI 191480201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 14/01/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 03/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT de l'éclairage de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable
2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

CHAMBON SUR VOUEIZE - STADE JEAN MANAIRAUD - NNI 230450101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 18/03/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2024.

– Etude d'éclairage en date du 18/03/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (TLC-LED-1500 (1410W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 38.5
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 250 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,68
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,60

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BRESSUIRE - STADE VALETTE - JULES FERRY - NNI 790490201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 05/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/03/2025.
- Rapport de Visite du 27/02/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AAC du 11/03/2025 (1710 personnes en pourtour).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3*)).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035.

BRESSUIRE - STADE DE TERVES 2 - NNI 790490702

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 10/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 19/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/02/2025.
- AAC du 11/03/2025 (1490 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

ROMANS - STADE MUNICIPAL - NNI 792310101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 25/02/2025.
- Rapport de Visite du 22/03/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AAC du 25/03/2025 (800 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035.

GRANZAY GRIPT - STADE MUNICIPAL - NNI 790137101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/03/2025.
- Rapport de Visite du 21/03/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AAC du 21/03/2025 (1200 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035.

CERIZAY - PARC DES SPORTS JEAN NIVET 1 - NNI 790620201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 17/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 17/03/2025.
- Rapport de Visite du 31/03/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS
- AAC du 31/03/2025 (345 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BRESSUIRE - STADE ALAIN MÉTAYER 1 - NNI 790490101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 23/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 07/02/2025 pour un classement en niveau E5 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 271Lux

- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.56
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

AZAY SUR THOUET - STADE MUNICIPAL - NNI 790250101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 11/02/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/03/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de réglages, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 158Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 08/04/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHASSENEUIL DU POITOU - STADE DES ECLUZELLES 1 - NNI 860620101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 16/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 05/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/03/2025.
- Rapport de Visite du 17/02/2025 effectué par M. Jacky CHAUVIN, membre CDTIS 86
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

DISSAY - STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 2 - NNI 860950102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 15/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/03/2025.
- Rapport de Visite du 10/03/2025 effectué par M. Patrice HERAULT, membre CRTIS
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.**

1.3 Changement de niveau de classement

CHASSENEUIL DU POITOU - STADE DES ECLUZELLES 2 - NNI 860620102

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 13/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 05/03/2025, à la suite d'une construction de vestiaires sans avis préalable, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 05/03/2025.
- Rapport de Visite du 17/02/2025 effectué par MM. CHAUVIN et PAIN, membre CDTIS 86, notifiant des vestiaires arbitres de mois de 7m² HS pour une création.

Les vestiaires arbitres pour une création de bloc vestiaires doivent être de 8m² HS minimum pour un Niveau T6.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.**

1.4 Avis préalable

VAUX - STADE RAYMOND CHANTECAILLE 1 - NNI 862780101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 07/02/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un bloc vestiaires d'un club house pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 24/03/2025
- Plan de masse
- Plan de situation de l'installation
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 20m² et 2 vestiaires arbitres de 8m² et une infirmerie de 6m²)
- Plan d'un club house attenant aux vestiaires de 49m² avec point d'eau

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un bloc vestiaires d'un club house pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

VOUNEUIL SOUS BIARD - STADE MUNICIPAL - NNI 862970101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 14/02/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 01/10/2024, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 184 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.58
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.76

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 04/03/2029.

2.2 Confirmation de classement

MONTMORILLON - STADE JEAN RANGER 1 - NNI 861650101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 05/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 24/02/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 329 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.62
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.79
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/03/2026.

NAINTRE - STADE RENÉ ANDRAULT 1 - NNI 861740101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 19/03/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 265 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.66
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.86

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 04/03/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

CHATELLERAULT - STADE DE LA MONTÉE ROUGE 1 - NNI 860660101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 11/02/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 19/03/2025 pour un classement en niveau E4, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/03/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 456 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.75
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.87
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 04/03/2027.

2.4 Avis préalable

ST MAURICE LA CLOUERE - STADE DES TAMISIÈRES - NNI 862350101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 10/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 15/10/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2024.

– Etude d'éclairage en date du 10/04/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 3,50m Ligne de Touche ; 2 à 7,50m et 1 à 52,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- Nombre total de projecteurs : 10 projecteurs (BRITELINE GEN2 CW757 (1361W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 45
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 160 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,56
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,83

La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

MEUZAC - STADE PRÉ COUDERC - NNI 870950101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 31/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/03/2025.
- Rapport de visite du 31/03/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

LIMOGES - STADE SAINT LAZARE 3 - NNI 870850203

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).**

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- **Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

VERNEUIL SUR VIENNE - Stade Municipal 3 - Honneur - NNI 872010103

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 29/01/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/01/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2025, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

LIMOGES - COMPLEXE SPORTIF DE LA BASSE 2 - NNI 870851202

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2025 sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC et de la levée des non-conformités avant le 30/06/2025.

PANAZOL - STADE FERNAND VALIÈRE - NNI 871140101

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN Prov jusqu'au 23/03/2025.

Date de mise en service : 23/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ initiaux du 14/02/2025 (LABOSPORT) : conformes

- AAC du 12/11/2024 (149 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/09/2024.

LIMOGES - STADE SAINT LAZARE 4 - NNI 870850204

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 27/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 *).

Elle constate les non-conformités mineures suivantes (à lever avant le 30/06/2025) :

- Hauteur des buts non conforme (2,44m art. 3.9.1.2*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

LIMOGES - STADE SAINT LAZARE 5 (ANNEXE 4) - NNI 870850205

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 08/04/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 30/06/2025.

ST JUNIEN - STADE DU CHALET 2 - NNI 871540102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 06/09/2025.

Date de mise en service : 01/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Tests in situ initiaux du 18/03/2025 (LABOSPORT) : conformes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2034.

ST PRIEST LIGOURE - STADE MUNICIPAL - NNI 871760101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 22/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/02/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 08/04/2035.

LIMOGES - STADE DE LA BASTIDE - NNI 870850701

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 08/11/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

- AOP du 05/02/2014 (150 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 08/04/2035.

LIMOGES - STADE PUY LAS RODAS 2 - NNI 870850502

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 30/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 12/03/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/03/2025.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 08/04/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST MARTIN LE MAULT - STADE MAURICE MARCHADIER - NNI 871650101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 01/04/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LIMOGES - Parc Des Sports De beaublanc 2 - NNI 870850102

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

LIMOGES - PARC DES SPORTS DE BEAUBLANC 6 - NNI 870850106

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 12/03/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

ST HILAIRE LA TREILLE - STADE DE PLENNAUD - NNI 871490201

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

1.4 Avis préalable

LIMOGES - Stade Municipal Beaune Les MineS - NNI 879290101

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création rénovation d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 27/01/2025
- Plan de situation de l'installation
- Lettre de réalisation des travaux de la mairie
- Plan des vestiaires (4 vestiaires joueurs de 16m² et 2 vestiaires arbitres de 8m²)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création rénovation d'un bloc vestiaires pour un Niveau T4 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

LIMOGES - STADE DE LA BASTIDE - NNI 870850701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/10/2016.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/03/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 118 Lux **(120 Lux à maintenir pour un niveau E6)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.14 **(≥ 0.40 minimum pour un niveau E6)**
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.37 **(≥ 0.60 minimum pour un niveau E6 et ≥ 0.60 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.

2.3 Changement de niveau de classement

RILHAC RANCON - STADE RENÉ LEGRAND - NNI 871250101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 26/02/2025 pour un classement en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable du 07/05/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 270 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 08/04/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

